

COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE

QCM DE FIN DE SESSION ETI

Le 6 NOVEMBRE 2021

NOM :

PRENOM :

1. En raison de son inscription sur une liste d'experts judiciaires, l'ETI peut se voir confier :

- a. Des missions judiciaires
- b. Des missions de service public
- c. Des missions d'enseignement

2. Dans le cadre d'une interprétation de service public, la nature des interventions possibles sont :

- a. Audience correctionnelle
- b. Cérémonie de mariage
- c. Signature d'acte de vente immobilière

3. L'ETI :

- a. Doit être transparent
- b. Ne doit faire preuve d'aucune sensibilité
- c. Peut faire preuve d'une certaine sensibilité

4. Toute infraction comporte comme élément constitutif :

- a. Un élément matériel
- b. Un mobile
- c. Un élément légal

5. L'infraction de dénaturation de traduction peut être retenue :

- a. Seulement à l'égard d'un traducteur
- b. Seulement à l'égard d'un interprète
- c. À l'égard d'un interprète ou d'un traducteur

6. L'infraction de subordination d'interprète peut être retenue :

- a. Seulement à l'égard d'un traducteur
- b. Seulement à l'égard d'un interprète
- c. À l'égard d'un interprète ou d'un traducteur

7. Pour que l'infraction de dénaturation de traduction puisse être constituée, la forme de la « traduction » peut être :

- a. Orale
- b. Écrite
- c. Gestuelle

8. Une infraction peut consister :

- a. Seulement en une action
- b. Seulement en une omission
- c. En une action ou une omission